



Garde d'enfant de 15ans

Par Lagoon red

Bonjour Monsieur Madame voici ma question voila mon conjoint a récupéré la garde de son fils depuis un an il a bientôt 15ans sa mère le récupère un weekend sur deux et moitié des vacances scolaires mais là depuis un petit moment l'ado refuse de remonter chez sa maman les weekends ou vacances comment faire car la maman serais d'accord avec son enfant pour qu'il ne retourne plus la voir a t'elle le droit de faire sa, sinon pour apprentissage a la rentrée et t'il obligé d'aller voir sa mère 1week sur deux ou pas du tout merci de votre retour

Par Isadore

Bonjour,

A l'amiable tout est possible. Il faut juste demander à la mère d'autoriser par écrit son fils à ne plus venir chez elle, pour avoir la preuve que ce n'est pas une non représentation d'enfant.

La mère a le droit de renoncer à son droit de visite et d'hébergement.

Le juge ne validera sans doute pas une suppression totale du DVH de la mère. Cependant, si l'enfant décide avec l'accord de ses parents de faire des études incompatibles avec le DVH de la mère le week-end, il est possible de faire réviser le jugement. On peut par exemple supprimer le DVH les week-ends et le reporter pendant les vacances.

A tout moment la mère peut exiger à nouveau l'application du jugement. Sauf force majeure (hospitalisation de l'enfant) ou danger pour lui (maltraitances avérées), le père est responsable de son application. Le refus de l'enfant n'est pas un motif valable, le père doit appliquer le jugement et le fils obéir à son père.

Par kang74

Bonjour

Si le père est d'accord, il faut faire une demande de DVHs libres , ou l'enfant choisit d'y aller quand il veut /peut par rapport aux disponibilités de la mère .

En attendant, il suffit que la mère renonce à son droit par écrit en accord avec son fils .

Par Lagoon red

Merci pour votre réponse